

Rapport de la commission des Arts et de la Culture chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007

Rapport de Mme Christiane OLIVIER

La commission des Beaux-Arts s'est réunie le 5 juin 2008 sous la présidence de Mme Vera Figurek pour l'étude de ce rapport. Les notes de séances ont été prises par Mme J. Meyer.

Note de la chargée du rapport

Jusqu'en 2006, tous les rapports à l'appui des comptes étaient traités uniquement par la commission des finances. En 2008, il a été décidé, pour la première fois, que les comptes seraient renvoyés dans les différentes commissions spécialisées.

Si la commission des arts et de la culture a salué le bien-fondé de cette démarche, dû à des ordres du jour très chargés ainsi que des disponibilités du magistrat et de ses services, l'examen des comptes n'a pu se tenir que le 5 juin 2008 lors d'une séance normale (sans relevée).

Il en résulte plusieurs faits : la séance par la commission spécialisée a eu lieu le lendemain de l'examen par la commission des finances (il est donc possible que des questions identiques ont pu être soulevées dans ces deux commissions) d'autre part, vu l'heure de clôture (20H30) de la séance du 5 juin, une partie des questions a été ultérieurement envoyée au département par écrit.

De plus, une partie des commissaires ayant quitté la séance à 19h30, la commission n'a pas pris position sur les comptes 2007.

Séance du 5 juin 2008

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, accompagné de Mme Martine Koelliker, co-directrice, M. Boris Drahusak, co-directeur, M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel et M. Gianni Dose, conseiller scientifique.

La présidente souhaite la bienvenue au magistrat et à ses collaborateurs.

M. DRAHUSAK fait une présentation des comptes sur powerpoint et rappelle que plusieurs documents concernant des précisions se rapportant au rapport de gestion et comptes 2007 ont été remis aux commissaires.

NB

Ces documents ayant été également remis aux membres de la commission des finances, il n'a pas été jugé utile de tous les inclure en annexe du présent rapport.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2007 DU DEPARTEMENT

Les comptes 2007 du département des affaires culturelles se présentent comme suit :

	Comptes 2007	Budget 2007	Ecarts	Comptes 2006
Charges	221'324'768.12	215'960'924	5'363'844.22	209'452'886.59
Revenus	17'053'842.43	15'371'881	1'681'961.43	16'784'015.99

On s'aperçoit ainsi que le dépassement de charges de Frs. 5'363'844.22 est en partie compensé par une augmentation des revenus de Frs. 1'681'961.43.

Il ressort un écart de 5,3 Mo entre le budget et les comptes. Il est ramené à 3,7 Mo avec les 1,6 Mo de recettes supplémentaires.

Les comptes du département se décomposent de la manière suivante : 3,7 Mo sont gérés par les services compétents, et 1,7 Mo sur les natures comptables que le département gère directement.

Au regard du crédit supplémentaire de 2,5 Mo voté pour le Grand Théâtre, le département a un non-dépensé d'environ 900'000 francs.

Ensuite, M. DRAHUSAK commente les documents annexes envoyés aux commissaires qui justifient les dépassements en fonction des différents centres de coût (*voir annexe*).

Une commissaire relève que c'est la première fois que la CARTS examine les comptes et qu'elle risque de poser des questions qui pourraient être résolues par les comptes à 6 positions, *Il serait nécessaire que ce document soit mis à la disposition de la commission lors des examens futurs.*

A la lecture des documents remis par M. Drahusak elle constate, que la cellule chômage est imputée au département 3. Elle pensait que cette cellule relevait du département 1.

M. MUGNY explique qu'auparavant l'engagement de chômeurs passaient sur le fonds chômage, maintenant les dépenses y relatives sont imputées au département mais l'argent est pris sur les 2,9 Mo votés; Il ne s'agit pas d'un véritable dépassement de budget, mais d'une passation de ligne

A une commissaire, qui s'interroge concernant le groupe 314 – Grand Théâtre (travaux d'urgence pour un montant de Frs. 1'145'023.56), si ces travaux doivent être imputés au compte de fonctionnement plutôt qu'aux investissements, il lui est répondu que les dépenses de ces travaux ont été prises sur les montants dépenses de ces travaux ont été prises sur les montants attribués au département 2 s'agissant de travaux d'entretien.

Un commissaire constate que le crédit de 2,5 Mo pour le Grand Théâtre est imputé en 2007; or il s'agit d'un complément pour la saison 2007-2008.

Mme KOELLIKER explique que ceci répond aux lois comptables car ce montant a été voté en 2007; or le budget est toujours dépensé sur l'année suivante, surtout dans le domaine culturel, mais il faut l'imputer sur l'année où il a été voté.

M. MUGNY ajoute qu'un million supplémentaire a été voté pour la saison 2008-09; les 2,5 Mo ont été versés à la fondation; les effets de ce montant se verront dans les comptes de la fondation.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF A L'APPUI DES COMPTES

p. III-61 – Direction des affaires culturelles – Assistance et conseil à la présidence du département

A une question concernant le projet de rénovation et agrandissement du MAH, (projet Nouvel) M. Mugny confirme qu'une fondation privée s'est créée qui a fait une promesse de don de 40 Mo. Un point sur la situation sera donné par la fondation à fin juin. A relever cependant qu'une demande de classement du bâtiment a été sollicitée.

Le magistrat saisit l'occasion pour faire le point sur la situation actuelle globale concernant le MAH (travaux, personnel, fonctionnement etc).

S'ensuit un long exposé de la part du magistrat répondant à toutes les interrogations des commissaires. Cependant, cet exposé n'ayant aucune implication et ne faisant aucune référence soit au rapport de gestion soit aux comptes 2007, il n'a pas été jugé utile à la chargée du rapport de le transposer ici.

p. III – 62

Une commissaire demande pourquoi la méthode prévue pour lutter contre l'absentéisme n'a pas fonctionné.

M. DRAHUSAK répond qu'un système pour le suivi des absences non planifiées a été mis en place depuis janvier 2007. Or il existe un protocole à l'hôpital cantonal, simple et qui fonctionne bien. Il espère que dès le 1er janvier 2009 ce même protocole pourra être appliqué sur l'ensemble du département, car c'est un indicateur qui a du sens.

La commissaire aimerait savoir si des précisions statistiques par rapport aux femmes seront faites.

M. DRAHUSAK ne sait pas si l'instrument permet d'isoler les genres.

Une autre commissaire croit savoir qu'une proposition de demande de crédit est actuellement à l'étude de la commission des finances pour cet instrument.

A la question d'une commissaire qui souhaiterait avoir des précisions sur les actions concrètes entreprises concernant l'intégration des sans-papiers, des handicapés et l'accès internet

M. MUGNY répond que plusieurs actions ont été menées ou sont en cours de réalisation :

- un crédit de 3 Mo a été voté pour adapter, sur 3 ans, les 52 bâtiments mis en évidence pour être aménagés aux fins des personnes avec difficultés; les travaux commenceront en novembre.
- un gros travail a été fait pour l'intégration des sans-papiers durant sa présidence. Il aimerait créer une certification cantonale de capacité car ces personnes peuvent faire des études.
- un travail a été engagé avec le département de M. Maudet sur le WiFi, à la BPU, autour de la rade et d'autres sites pour, qu'à terme, il y ait un réseau ouvert où les personnes pourraient circuler dans le monde de l'informatique.

Il ajoute que pour les handicapés, une cartographie de tous les obstacles existants a été dressée et une nouvelle demande de crédit va être présentée au CM. Il souhaiterait créer un fonds avec de l'argent public et privé à cet effet.

Un commissaire désire des informations sur le devenir du musée de l'horlogerie, du lieu et de la ligne budgétaire y relative.

M. MUGNY explique que pour sécuriser ce bâtiment, il faudrait consacrer 11 Mo. Au vu de cette somme, il a été décidé d'attendre le projet Nouvel ; si ce dernier n'était pas retenu, le bâtiment serait conservé pour le MAH, mais pas pour l'horlogerie.

M. DRAHUSAK explique que l'on peut avoir un musée fermé, qui travaille ; il faut travailler sur les collections (inventaire, travail scientifique et préparation d'expositions).

Un commissaire demande si en cas de disparition du musée de l'horlogerie son budget viendrait en plus de celui du MAH ? La réponse est affirmative.

Une commissaire aimerait savoir de quelles conventions il s'agit quand on dit que certaines n'ont pas été signées et si elles le seront en 2008.

M. ROHRBASSER répond que la convention avec la Fondation pour l'écrit est acquise sous réserve d'une modification. La signature est prévue avant la fin juillet. Le Grand Conseil a exigé (LIAF) que tout subventionnement de l'Etat supérieur à Frs. 200'000.- fasse l'objet d'une convention. Le Département des affaires culturelles a accepté la demande du DIP de traiter les subventions concernées en priorité, afin d'éviter le risque que les subventions de l'Etat pour 2009 soient remises en cause. A la question de savoir si la convention avec la Bâtie avance, la réponse est affirmative.

Une commissaire souhaite revenir sur la question de l'absentéisme et demande pourquoi la demande de crédit est bloquée aux finances et citant le nom d'une société désire savoir si c'est bien celle-ci qui a été mandatée ? M. MUGNY ne peut pas répondre.

Une commissaire demande pourquoi le test de l'octroi d'une enveloppe financière de deux ans au MHN n'a pas été réalisé. M. Mugny répond que la LAC interdit l'octroi d'enveloppes sur plusieurs années.

Page III – 63 – Relations extérieures

Un commissaire aimerait avoir des détails sur "Genève capitale européenne". En allant à Bordeaux, des conseillers municipaux ont appris que cette ville était candidate. Qu'en est-il de l'accord passé ?

M. DRAHUSAK explique que l'Union Européenne désigne chaque année deux pays qui peuvent voir une de leur ville nommée capitale européenne de la culture. En 2013 ce sera la France et la Slovaquie. Genève a tout de suite entamé des démarches avec Lyon qui était candidate. Un partenariat a été signé, disant que Genève soutenait cette candidature.

Concernant le Projet culturel d'agglomération franco-valdo-genevoise, un commissaire aimerait avoir connaissance du projet qui a été envoyé à Berne.

Mme KOELLIKER explique que 3 fiches ont été établies , qui pourront être remises aux commissaires (*voir annexes*)

A la question d'une commissaire qui demande s'il y a de nouveaux résultats à propos de la concertation culturelle, M. MUGNY peut dire que la participation est intéressante mais qu'il manque de l'argent.

p. III – 64 – Service administratif et technique

Une commissaire félicite le magistrat pour l'initiative d'un nouveau point de vente sur la rive droite, donnant ainsi un accès facilité aux habitants de cette rive.

Concernant la décentralisation de la gestion des salles, elle demande quel est le nombre de régisseurs ?

M. MUGNY indique que le département 1 dispose de 4 salles (Victoria, Petit Casino, Alhambra et Pitoeff) où il y a un responsable pour chacune d'elle, avec des techniciens et huissiers sous sa responsabilité.

Un commissaire trouve intéressant le projet qui valorise les fonctionnaires et les différents métiers. Comment cela se passe-t-il concrètement ?

M. MUGNY explique qu'il y a des échanges entre les collaborateurs pour mieux comprendre les contraintes liées aux fonctions.

M. DRAHUSAK va essayer d'intensifier ce programme l'année prochaine.

Un commissaire a entendu des plaintes au sujet de la sécurité dans les ateliers de décors et de peinture. Est-ce qu'il existe des mesures spécifiques pour ce type de locaux ?

Mme KOELLIKER explique que les ateliers de peinture Stoessel sont loués pour moitié par la Comédie et pour l'autre par la Ville, mais ne sont pas exploités par la Ville. Ce sont des peintres indépendants qui sont mandatés par les théâtres pour peindre les décors construits par les Ateliers de décors de théâtre de la Ville. Un problème de chauffage vient d'être résolu, par l'installation d'un chauffage radiant sur les places de travail.

Un commissaire salue cette initiative qui va permettre un meilleur confort pour les personnes ainsi qu'une économie substantielle. Concernant le nettoyage des salles de spectacles, elle demande s'il est confié à l'interne ou à l'externe ?

Mme KOELLIKER donnera une réponse écrite.

p. III – 67 – Promotion culturelle

Un commissaire demande pour quelle raison le projet de communication a été abandonné. Il lui est répondu que de fait, ce système était déjà en place.

Un commissaire s'interroge sur le succès du chèque culturel car la somme attribuée à cet effet n'a pas été dépensée.

M. MUGNY conçoit qu'il est effectivement surprenant de faire ce constat. Il explique que pour les cartes 20ans/20 francs il a fallu attendre un certain temps avant qu'elles soient sollicitées avec le succès que l'on connaît, et que, peut-être, il faudra également un certain temps pour que le public s'approprie le chèque culturel, qui en outre, a été réclamé par d'autres communes.

Un commissaire demande s'il ne faudrait pas dire aux assistants sociaux de proposer la solution du chèque culturel à leur clientèle ?

Un commissaire renchérit et a compris que le chèque culturel s'adresse aux personnes qui sont au bénéfice du subside maladie et pas forcément à des gens à l'assistance publique. Elle pense qu'il serait utile de diffuser cette information aux personnes concernées par le biais des assistants sociaux. .

M. MUGNY fait remarquer que les montants consacrés à la réduction des coûts des spectacles s'amenuisent et qu'il faudra augmenter ce budget d'ici quelques années.

Un commissaire suggère que ces questions liées à la culture devraient apparaître dans la brochure qui s'adresse aux personnes nouvellement arrivées à Genève.

Un commissaire demande à qui s'adresse le cinéma des aînés ? M. MUGNY précise que la ville achète des spectacles qui sont destinés à des associations telle que l'AVIVO.

M. ROHRBASSER complète et précise que ce système concerne des spectacles. Les séances du Cinéma pour aînés sont organisées le lundi, à l'Auditoire Ardit, en collaboration avec le Centre d'animation cinématographique. Il y a de 15 à 20 séances par année. Les aînés y viennent librement, achetant leur billet directement sur place.

Un commissaire remercie le magistrat pour le jardin des Ouches : enfin on fait quelque chose pour les enfants. M. MUGNY est heureux d'entendre dire que l'on fait de l'art contemporain qui est apprécié.

p. III - 68 - Service aux artistes et acteurs culturels

Un commissaire soulève une question d'actualité concernant le CIC.

Là aussi, cette discussion n'ayant aucune implication ni sur le rapport de gestion ni sur les comptes 2007, il n'y avait pas lieu de la reporter ici.

Concernant la limitation de durée des mandats des directeurs d'institutions culturelles, le magistrat informe que les négociations sont en cours afin que cette disposition soit prise en compte. Il n'est pas possible de pouvoir mettre en place cette mesure avec les associations mais les discussions sont engagées avec les fondations ou institutions conventionnées. Lors du renouvellement de conventions, celles-ci ne seront pas signées si ce mandat n'est pas respecté.

p. III - 69 - Service aux artistes et acteurs culturels

Un commissaire voit qu'on parle de revaloriser les moyens financiers d'associations culturelles. Quelle en est la signification ?

Réponse : une augmentation de subvention à certaines associations qui ont eu lieu l'année dernière. Une liste sera transmise (*voir annexes*)

p. III - 78 - Museum d'histoire naturelle

Un commissaire a découvert, avec plaisir, les projets internationaux faits par différentes institutions. Elle se demande comment valoriser cette richesse du fait que les commissaires ici ne les connaissent même pas ?

M. MUGNY réplique que ceci est très difficile. Au Museum, la part de la recherche est plus importante que celle présentée au public par les expositions.

M. ROHRBASSER propose qu'une visite du bâtiment scientifique du Museum soit organisée pour les commissaires.

Un commissaire se demande si un agrandissement du bâtiment est prévu ?

M. MUGNY répond qu'il y avait un projet d'agrandissement, et qu'il est prêt à envisager cette proposition, mais compte tenu des difficultés, il pense que sa réalisation n'aboutira pas avant plusieurs années.

p. III - 79 - Bibliothèques et discothèques municipales

Un commissaire aimerait avoir plus de détails sur l'engagement de jeunes, encadrés par la délégation à la jeunesse.

M. DRAHUSAK indique que deux jeunes du quartier ont été recrutés par l'entremise de la Boîte à boulot, à qui l'on a confié certaines responsabilités en ce qui concerne l'accueil. Ils ont effectué 160h de travail sur deux mois et tout à très bien fonctionné. Il n'y a eu aucune plainte ni incident durant l'été.

Le même commissaire demande si les bornes d'informations sont des projets en cours.

M. DRAHUSEK informe que ce projet a été momentanément bloqué car le crédit inscrit au PIQ nécessite un arbitrage. Il s'agissait d'évaluer les demandes et coordonner sur l'ensemble du département.

Compte tenu de certaines difficultés rencontrées, une commissaire demande s'il est prévu de donner des cours de gestion de stress au personnel en contact avec le public, il lui est répondu que cela se fait déjà.

Arrivés au terme de l'examen de ce document, (19h30) plusieurs commissaires ayant d'autres obligations, quittent la séance.

COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

p. 89

300100 – Direction des affaires culturelles

A une remarque d'un commissaire qui constate que le compte 310 est en général en-dessous de ce qui était prévu dans le budget et demande s'il s'agit d'une décision politique allant dans ce sens M. MUGNY confirme qu'il y a la volonté de réduire ce centre de coût et de regrouper les imprimés.

Groupe 311- mobilier , machines véhicules et matériel

Une commissaire s'interroge sur le financement de la statue d'Ousman Sow. A la lecture de documents fournis, elle constate qu'une partie du financement a été pris sur le fonds de la Secsa. Elle s'interroge pour quelle raison n'avoir pas tout pris sur ce fonds ?

M. MUGNY explique que ce fonds étant gérés conjointement par le DIP et son département, chacun a participé à raison de 50%. D'autre part, seule la moitié des coûts a été imputée su 2007, le solde le sera dans les comptes 2008.

Cette commissaire sait que le fonds SECSA s'élevait à approx. 1 Mo. Elle demande combien ; il reste jour ? Une réponse écrite parviendra. (*voir annexes*)

p. 92

3101200 – Ateliers de décors de théâtre

groupe 312 – Eau, énergie, combustible

Une commissaire tient à saluer l'économie réalisée sur ce groupe grâce aux travaux effectués sur le chauffage.

groupe 318 – Honoraires et prestations de service

Cette même commissaire souligne la forte augmentation (269.4%) de ce groupe. Il lui est répondu que cela est dû à l'engagement d'une équipe de surveillance suite à des vols survenus dans les locaux.

p. 94

3106000 – Administration du service SAAC

groupe 314 - entretien des immeubles

Une commissaire remarque une forte augmentation (+Frs. 156'926.98 – 52.6%). Elle demande si cela est dû à l'entretien d' un plus grand nombre d'immeubles ou à une sous-estimation lors de l'établissement du budget ?

Mme KOELLIKER explique que ce sont les services des bâtiments qui sont chargés des travaux et il y a toujours des imprévus.

groupe 365 - Subventions

Un commissaire demande pourquoi toutes les subventions n'ont pas été distribuées ?

M. ROHRBASSER précise qu'il ne s'agit pas d'un non-dépensé, ni d'un gain imprévu, mais de la dissolution du solde d'une provision inscrite (SECSA) pour régler un contentieux avec le Grand Casino.

3106130 – Fête de la musique

groupe 301 – traitements du personnel

Une commissaire remarque qu'un poste supplémentaire émerge à ce groupe. .

Réponse : il s'agit d'une dépense pour l'engagement d'une personne temporaire

p. 95

3106610 Fonds municipal d'art contemporain

groupe 365 – subventions accordées – institutions privées

Un commissaire voit là le phénomène inverse au précédent, à savoir un supplément de subventions (+ Frs. 240'188.75). M. DOSE explique que cela concerne la villa Dutoit qui doit être mise dans les comptes.

Une commissaire demande sur quel groupe se situe les fonds financés par le 1% prélevés sur les investissements ? Il lui est répondu qu'ils se trouvent inscrits au bilan.

Groupe 316 – loyers, fermages et redevance d'utilisation

Une commissaire demande à quoi se rapporte le loyer comptabilisé ? Il s'agit des locaux du Port-Franc.

p. 96

3110000 – Grand Théâtre de Genève

groupe 300 – Autorités et commissions

Une commissaire demande en quoi consiste cette somme de Frs. 74'000.- ?

Mme KOELLIKER répond qu'il s'agit des jetons de présence du Conseil de Fondation.

M. MUGNY ajoute que le nouveau Conseil a adopté une autre formule pour les jetons de présence, soit un forfait.

La commissaire trouve que quelle que soit la formule (jetons de présence ou forfait) ceci ne devrait pas être inscrit et émerger au fonctionnement de la Ville, s'agissant de la gestion de la fondation du Grand Théâtre. Ces sommes doivent être prises sur la subvention.

groupe 301 – Traitements du personnel

Une commissaire ne retrouve pas les 6 postes passés du personnel fondation au personnel Ville de Genève.

Mme KOELLIKER informe que comme cela s'est concrétisé au 1er janvier 2008, on trouvera cette augmentation dans les comptes 2008.

p. 97 – 3201000 – Conservatoire et jardin botanique

groupe 316 – loyers fermage

Une commissaire relève une forte augmentation de ce groupe (+152%).

Une réponse écrite sera fournie.

groupe 436 – dédommagements de tiers

Forte augmentation due à des remboursements d'assurance-accidents.

p. 100 – 3202020 – Cabinet des Estampes

groupe 301- Traitement du personnel

Une commissaire demande s'il y a du personnel supplémentaire au cabinet des Estampes ?

Groupe 318 – Honoraires et prestations de service

Une commissaire, selon les explications données, a compris qu'une exposition programmée au MAH a finalement eu lieu au Cabinet des Estampes si elle voit l'augmentation sur ce groupe, elle ne voit pas la diminution correspondante sur le groupe 318 du MAH.

M. DRAHUSEK indique que cette exposition se fera l'année prochaine et qu'avec le nouveau système comptable on peut identifier le projet. Il qu'il y a une économie de fr. 700'000.-, mais les précisions seront données par écrit (voir annexes).

p. 108- Dir. Bibliothèques et discothèques municipales

groupe 437

Un commissaire voit qu'il y a des amendes qui sont budgétisées et s'en étonne.

Mme KOELLIKER pense que les bibliothèques font une estimation à l'avance des infractions (livres rendus avec retard).

p. 167- Subventions

Fonds général musique

Une commissaire demande à quoi cela correspond ?

Réponse : sur le global, le fonds voté n'a pas été dépensé. En fonction des projets, on va donner des sommes à titre individuel.

p. 168 - Subventions

Fonds général cinéma

Une commissaire voit apparaître une diminution sur ce fonds.

Réponse : pour la manifestation cinéma, la totalité a été dépensée; il n'a été attribué que Frs. 20'000.- La différence de Frs. 60'000.- se retrouve sous "Cinéma tout écran".

Un commissaire souhaiterait avoir la liste détaillée des fonds généraux.
Il est relevé que tout est listé dans le document du rapport de gestion.

p. 169 – Subventions

groupe 366 - personnes physiques

Un commissaire demande où se trouvent les fonds généraux sortis du groupe 365 ?

M. DRAHUSEK indique que la règle, c'est d'imputer correctement, soit :

- groupe 365 = donnés à des associations
- groupe 366 = subventions à des personnes physiques

On ne peut pas savoir à l'avance combien de projets il y aura.

p. 268 – Personnel occupé par l'administration municipale

Une commissaire remarque que globalement il y a une forte augmentation de plus de 2 Mo sur le personnel temporaire.

M. DRAHUSEK relève que lorsqu'il y a un poste de fonctionnaire qui se libère, le temps de recruter la personne laisse un disponible budgétaire pas utilisé qui permet d'engager du personnel temporaire. Avec le 301, ça se balance.

La commissaire ne voit pas la correspondance ni de diminution de la somme sur le poste du personnel fixe.

Effectivement, ne possédant pas les comptes à 6 positions cela n'apparaît pas, mais la contre-valeur se retrouve dans le sous-groupe 301180. Un tableau sera envoyé (voir annexes). ?

Compte tenu de l'heure (20h30) une relevée n'ayant pas été prévue, la commission décide de lever la séance et que les questions en suspens sur les comptes seront transmises pas écrit au département.

Questions transmises ultérieurement par écrit.

p. 100 - 3202030 – Centre d'iconographie

groupe 312 - Eau, énergie, combustibles

A quoi est due cette forte diminution (-87%) : budget sur-estimé ou reporté sur une autre ligne ?

Réponse du département : C'est un groupe géré par les compétents, en l'occurrence le Service de l'énergie. La différence importante (Frs. 15'931.20) est liée à la fois à un budget sur-estimé (les variations sur les comptes peuvent être importantes d'année en année) et à des économies effectuées puisque sur le 312060, il n'y a aucune dépense chargée. - Cette diminution est due aux frais de chauffage : le budget initialement prévu s'élevait à Frs. 14'725.-. Au 30 juin, des frais (Frs. 11'643,80.-, mention débit GIM locataires) ont été débités sur ce compte. Ce montant a été retiré le 31 décembre 2007 (mention location GIM liaison). Voir avec le service compétent.

groupe 318 - Honoraires et prestations de service

Pourquoi cette écart : budget de Frs. 58'296 – et comptes de Frs. 85'881.- ?

Réponse du département : Ce dépassement s'explique par les frais de surveillance (ouvertures-fermetures des locaux) et interventions de police. Ces montants n'avaient été budgetés par le Service des bâtiments.

p. 102 – cellule 3202050 – Musée de l'Ariana
groupe 318 – Honoraires et prestations de service

A quoi est due cette augmentation ?

Réponse du département : Ce dépassement s'explique par les frais de surveillance (ouvertures-fermetures des locaux). Ces montants n'avaient été budgetés par le Service des bâtiments.

p. 103 – cellule 3202070 – Musée de l'horlogerie
groupe 436 – Dédommagement de tiers

Il est fait état d'un prélèvement sur le compte bilan (préfinancement de tiers vol MSH) – Peut-on savoir à combien s'élèvera le remboursement total des tiers (assurances et quand il sera comptabilisé ?

Réponse du département : Les soldes du remboursement des assurances s'élèvent à Frs. 25'373,04.- pour le premier vol, à Frs. 3'884'137,56.- pour le second vol. Restent encore Frs. 120'000.- de la donation Chopard. Ces montants seront utilisés au printemps et à l'automne ces prochaines années au moment des ventes et en fonction des opportunités. Par ailleurs, si des pièces volées sont retrouvées, les montants doivent être restitués aux assurances.

p. 106 – cellule 3204010 Musée d'histoire des sciences
groupe 318 – Honoraires et prestations de service

Il est expliqué qu'une partie du dépassement (Frs. 173'626) est compensé partiellement par les disponibles des groupes 310, 311 313 et 316 (montant approx. de Frs. 34'741). Outre le fait que si l'explication se justifie quant aux chiffres elle pose la question de fond de compenser un groupe par d'autres qui ne sont absolument pas de même nature. Compte tenu de cela, il reste encore une augmentation de Frs. 140'000.- sur ce poste- à quoi est-elle due?

Réponse du département Le dépassement est de Frs. 135'232.--.Il s'explique par un dépassement budgétaire sur le 318260 car il a fallu « acheter » une exposition « Electricité, qu'y a-t-il derrière la prise ? » et le 318223 C (autres prestations de sécurité) où aucun budget n'a été prévu (dépassement Frs. 47'274.--). Sur le 311, nous avons un non-dépensé de Frs. 47'711.09 qui correspond à une non-réalisation de l'expo par nos propres services. Sur la totalité du 31, le dépassement sur les groupes non-compétents atteint Frs. 11'000.-

p. 107 – cellule 3301000 – Div. Bibliothèques et discothèques municipales
p. 106 – cellule 3204010 – Musée d'histoire des sciences
groupe 434 – Autres redevances d'utilisation et prestations de service

A quoi est due cette diminution ? S'agit-il d'une baisse de fréquentation ?

Réponse du département : La diminution est liée à une baisse de location des documents audiovisuels. Nous avons testé entre temps le fait de permettre aux usagers d'emprunter plus de documents en une seule fois. Nous communiquerons ultérieurement les résultats sur une période probante.

Commission des arts et de la culture – Comptes 2007

Réponses du Département de la culture (DC) aux questions posées lors de l'audition du 5 juin 2008

DIR

Fiches culturelles du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois : voir documents ci-joints.

SAT

p. III-65 :

« Le nettoyage des salles de spectacle a été réorganisé en vue d'augmenter la qualité des prestations, tout en diminuant leurs coûts ».

Explication : Le nettoyage des salles de spectacle est entièrement assuré par des entreprises privées. En 2007, les mandats ont été uniformisés. Un appel d'offres a été réalisé, ce qui a conduit les entreprises à baisser leurs coûts.

SAAC

Associations et fondations dont la subvention a augmenté en 2007 :

	<u>2006</u>	<u>2007</u>
Théâtre du Loup	400'000	500'000
Théâtre de l'Usine	95'000	150'000
Fonction : cinéma	200'000	250'000
Kultura	0	50'000
Festival de musiques baroques	0	30'000
Contrechamps	680'000	730'000
ASMV	90'000	140'000
AGMJ	40'000	60'000
Ateliers d'ethnomusicologie	466'000	536'000
Post Tenebras Rock	250'000	300'000

Fonds culturel de Genève, montant disponible sur le compte Pictet avec liste des dernières attributions : voir document ci-joint.

SAT

Ateliers de décors de théâtre, rubrique 318 : 28'446 francs de dépassement.

Explication : Ce dépassement est dû à la mise sous surveillance des ateliers de décors par Securitas suite à un cambriolage intervenu durant le printemps 2007. Dès lors, un montant non budgété de 30'638,95 francs a été imputé par le service compétent (Bâtiments).

CJB

Rubrique 316 : 22'110 francs de dépassement.

Explication : Afin de mener à bien le projet d'exposition REAGIR développé dans le cadre de la manifestation *Tout peut arriver*, et pour permettre de financer une partie de l'infrastructure assurant l'ampleur nécessaire à cette exposition (notamment l'installation de tentes), la Direction du DC a autorisé les CJB à aller en dépassement de rubrique sur le compte 316160 (location de tentes), en procédant à la compensation correspondante sur le compte 314010 (entretien zones de verdure, parc).

MAH

Cabinet des estampes, rubrique 301 : 79'963 francs de dépassement.

Explication : Le dépassement est dû à l'augmentation des taux d'activités et aux engagements en personnel temporaire pour l'exposition "Labyrinthe" :

- augmentation du taux d'activité de trois collaborateurs :	69'400.00
- deux collaborateurs temporaires :	99'591.05
- deux mandats :	1'292.20

soit un total de Frs 170'283.25, charges sociales comprises, sachant qu'il y avait un reliquat du poste vacant de conservateur pour environ Frs 58'000.-.

Personnel

p. 268, explication du dépassement : voir document ci-joint.

Ce document présente les natures comptables 301 180 (salaires fonctionnaires fixes) et 301 190 (salaires personnel temporaire). Il apparaît que le DC rend environ 136'000 francs sur l'ensemble de l'exercice et que, dans la plupart des cas, le dépassement sur le 301 190 est compensé par un non-dépensé sur le 310 180.

Le dépassement sur le 310 180 au FMAC correspond au transfert d'un demi-poste de collaboratrice administrative provenant du Grand Théâtre. Pour les autres centres de coûts, les explications ont été données lors de l'audition du 5 juin (Fête de la musique, Musée d'ethnographie, Bibliothèques municipales et Bibliothèque de Genève).

1. Assurances

318 170 :

120'352.48 francs payés par le service des assurances, en sa qualité de service compétent, pour des **expositions temporaires**. Du fait qu'il s'agit de manifestations ponctuelles et dont on ne connaît pas toujours à l'avance les valeurs des objets exposés, ces primes sont par définition aléatoires et ne peuvent par conséquent être budgétées. Des lors et comme chaque année, ces primes ont été passées sur le centre de coût du service des assurances puis ventilées au bouclage de l'exercice 2007 dans les centres de coût des entités concernées.

2. DRH

Le dépassement de 760'946.14 francs s'explique principalement par :

- l'engagement de personnel temporaire aux BMU pour l'évolution du système d'information (RFID). Ce dépassement est compensé par l'ouverture d'un crédit de 920'000 francs (PR 538).
- l'engagement de personnel temporaire à la BGE pour la rétroconversion.

In fine, ces dépassements sont compensés à l'intérieur du Département par d'autres recettes et du non-dépensé.

3. DSIC

En tant que compétent, la DSIC doit respecter les budgets qui lui sont attribués globalement, c'est-à-dire à l'échelle de toute l'administration, et non par service. Elle a toujours respecté cet engagement (au niveau des groupes de comptes à 3 positions).

Faute de connaître par avance les demandes et la consommation des services, la DSIC budgétise une grande partie des comptes "C-DSI" sur son propre centre de coût. En revanche, lors de l'exécution budgétaire, la DSIC impute les services concernés. Plus précisément, lors de l'exécution budgétaire, les comptes des services sont imputés en fonction de leur consommation propre (par exemple, les achats consécutifs aux demandes DEMAP, les contrats existants, y compris RERO, etc.) et de clefs de répartition pour ce qui est de leur utilisation des infrastructures et des systèmes communs (par exemple, SAP, les serveurs de fichiers, la messagerie, etc.). Les clefs de répartition correspondent au ratio du nombre de licences de chaque service.

En d'autres termes:

- Le budget des comptes 301032, 311030, 311041, 314xxx, 316031 et 316042 des services est à 0; pour chacune de ces rubriques, la DSIC dispose de l'ensemble du budget;
- Au bouclage des comptes dans les services (à l'exception de la DSIC), ces comptes se retrouveront donc en dépassement;
- A contrario, comme expliqué au premier point, au niveau global "Ville de Genève" les budgets de ces comptes sont respectés.

Bien entendu, ces dépassements correspondent à des demandes et à la consommation des services du DC. Cela montre également que ceux-ci ont des projets !

4. Bâtiments

Les dépassements s'expliquent principalement par :

- la réfection des faux plafonds du MHN ;
- le début du chantier de la corniche du MAH ;
- la réfection du système de chauffage du MHN qui chauffe également Malagnou 17 et 19 ;
- les travaux santé et sécurité réalisés au GTG après l'audit.

5. Energie

Le Département réalise des économies !

6. SAT

301380 Heures complémentaires

Les contrats de notre personnel de salle prévoient un taux d'activité fixe de 10%. Les heures complémentaires sont toutes les heures effectuées dépassant ce seuil. Nous avons par ailleurs abaissé ce seuil en 2004 pour éviter de devoir payer des heures pas encore effectuées dont le cumul générerait des soldes négatifs de plusieurs centaines d'heures par employé régulier.

Ce système d'heures complémentaires est donc indispensable pour maîtriser administrativement les fluctuations importantes d'activité dans le domaine du spectacle en libérant la Ville de la rigidité imposée par des salaires fixes.

301400 Salaires réguliers

Sur plusieurs années, on constate que la somme budgétée pour les salaires réguliers ne couvre pas l'activité générée par les organisateurs tiers qui sont invités et utilisent les salles de spectacle. En revanche, sur l'ensemble du Département, les charges des salaires réguliers s'équilibrent. Il a été décidé d'attendre encore les comptes 2008 pour reventiler les sommes de la rubrique 301 400 sur l'ensemble du Département.

Section scènes culturelles

Sur la provision de 260'000 francs concernant le litige avec M. Sand sur la Revue, seuls 32'840 francs ont été dépensés.

Dépassement de 255'828 francs sur la rubrique 390 :

La différence est due aux intérêts répartis. En effet lors de l'établissement du budget 2007, nous prenons le solde à amortir au 01.01.2006 des différents crédits. Lors du bouclage des comptes 2007, nous avons pris le solde à amortir au 01.01.2007.

La plus grosse différence (276'787.-) provient du crédit concernant le Victoria-Hall. Sur ce crédit, le solde à amortir au 01.01.2006 était de 610'270,04 alors que ce même solde était de 6'678'178,21 au 01.01.2007, ce qui explique la différence.

7. SPC

Pour les 142'436 francs du 310, il s'agit d'un non-dépensé de 45'874.13 sur la ligne "impression" et de 95'330.78 qui viennent principalement d'une quasi non-utilisation en 2007 du droit que nous avons à l'affichage SGA en Suisse (100'000 francs que nous devons provisionner).

Pour la rubrique 434, le budget de 90'000 francs ne prenait en compte que les billets et non les ventes de cartes 20 ans/20 francs et celles des Chéquiers culture aux communes.

14. BMU

La rubrique 301 *Traitement du personnel* a un dépassement de CHF 670'098.53. En examinant la rubrique à 6 positions 301190 *Salaires personnel temporaire*, nous remarquons que ce dépassement est dû à la réalisation du projet *Evolution du système d'information des bibliothèques municipales - étape RFID (Radio Frequency Identification)*. Le dépassement de cette rubrique est de CHF 868'130.15 pour un montant budgété de CHF 122'220.-. Ce dépassement comprend :

1. d'une part les salaires versés en 2007 aux collaborateurs temporaires engagés pour la réalisation du projet RFID (CHF 320'538.--) et d'autre part les salaires provisionnés pour 2008 qui seront versés à ces mêmes collaborateurs temporaires (CHF 440'763.--) pour la suite de la réalisation du projet RFID, soit un montant total de CHF 761'301.--
2. d'autre part les salaires versés
 - pour des collaborateurs temporaires engagés pour remplacement suite à des postes vacants dans le cadre de démissions
 - pour des collaborateurs temporaires engagés pour remplacement de congés maternités et de maladies dans le cadre de dépassements de crédit accordés par la direction du département de la culture (autorisation de dépassements pour un total de CHF 42'600.--), ce qui donne un montant total de CHF 106'829.15. Ce montant est équilibré par le surplus de la rubrique 301180 *Salaires de fonctionnaires*, surplus de CHF 212'809.03

La rubrique 304 *Caisse de pension et de prévoyance* a un dépassement de CHF 324'398.69. Ce dépassement est dû aux parts sociales payées en 2007 et provisionnées pour 2008 en relation avec les salaires des collaborateurs engagés dans le cadre du projet *Evolution du système d'information des bibliothèques municipales - étape RFID*.

La PR 408 *Proposition du Conseil administratif du 13 avril 2005 en vue de l'ouverture de plusieurs crédits pour un montant total de 3'269'000 francs destinés à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales* a été votée par le Conseil municipal le 8 novembre 2005. Elle comprenait les rubriques suivantes : Fournitures et prestations en matière de système d'information et de communication, Aménagement des banques de prêt, Fournitures du prêt, Personnel temporaire.

Le Service de surveillance des communes avait alors estimé que le crédit concernant le personnel temporaire devait être imputé au budget de fonctionnement 2005, et non 2006. Cependant l'ensemble du projet a été retardé par des problèmes techniques ce qui a nécessité la rédaction d'une nouvelle proposition du Conseil administratif au Conseil municipal. Cette nouvelle proposition, PR 538 *Proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 920'000 francs destinés au personnel temporaire affecté à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales*, a été votée en mars 2007 par le Conseil municipal.

Le vote du Conseil municipal du montant destiné au personnel temporaire a permis de débiter la réalisation de l'étape RFID du projet *Evolution du système d'information des bibliothèques municipales*. Ce projet est une étape clé dans la mise à niveau des bibliothèques municipales. Il permet d'équiper l'ensemble des documents du libre-accès en étiquettes d'identification par fréquence radio ainsi que de confectionner les nouvelles cartes d'emprunteurs fonctionnant selon le même principe technique.

La réalisation de ce projet a débuté de manière échelonnée d'une part par l'engagement pour le 1er juin, le 1er juillet et le 1er août 2007 sur 12 mois de 20 employés de bibliothèques temporaires au taux d'activité de 50 % , d'autre part par l'augmentation temporaire pour 12 mois du taux d'activité d'une collaboratrice fixe employée de bibliothèque à 50 % dès le 1er juillet 2007.

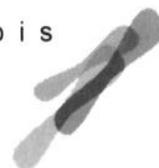
L'étape RFID du projet *Evolution des bibliothèques municipales* s'achèvera au 31 juillet 2008 avec la fin des derniers contrats.

Z_55C	COMPETENT SRH	Comptes 2007	Budget 2007	Ecarts cumulé
3	Culture	73'267'273.15	73'403'024.53	135'751.38
30	Direction de la culture	1'402'641.75	1'386'058.87	16'582.88-
3001	Direction de la culture	1'402'641.75	1'386'058.87	16'582.88-
30010000	Direction culture	1'402'641.75	1'386'058.87	16'582.88-
	301180 C-DRH Salaires fonctionnaires	1'247'459.55	1'366'058.87	118'599.32
	301190 C-DRH Salaires personnel temporaire	155'182.20	20'000.00	135'182.20-
31	Domaine art et culture	17'491'676.45	18'232'692.40	741'015.95
3101	Art et culture SAT	5'173'874.50	5'573'052.86	399'178.36
3101000	Art et culture admin. SAT	1'324'783.40	1'432'681.71	107'898.31
	301180 C-DRH Salaires fonctionnaires	1'293'853.95	1'372'681.71	78'827.76
	301190 C-DRH Salaires personnel temporaire	30'929.45	60'000.00	29'070.55
31011000	Scènes culturelles	3'175'355.65	3'423'966.64	248'610.99
	301180 C-DRH Salaires fonctionnaires	3'021'449.90	3'253'966.64	232'516.74
	301190 C-DRH Salaires personnel temporaire	153'905.75	170'000.00	16'094.25
31012000	Ateliers de décors de théâtre	673'735.45	716'404.51	42'669.06
	301180 C-DRH Salaires fonctionnaires	656'466.05	686'404.51	29'938.46
	301190 C-DRH Salaires personnel temporaire	17'269.40	30'000.00	12'730.60
3105	Promotion culturelle	772'287.10	775'011.11	2'724.01
3105000	Promotion culturelle	772'287.10	775'011.11	2'724.01
	301180 C-DRH Salaires fonctionnaires	765'089.90	760'011.11	5'078.79-
	301190 C-DRH Salaires personnel temporaire	7'197.20	15'000.00	7'802.80
3106	Art&culture admin. SAAC	1'701'425.70	1'614'454.64	86'971.06-
3106000	Administration du service SAAC	840'825.90	864'985.48	24'159.58
	301180 C-DRH Salaires fonctionnaires	827'652.90	855'985.48	28'332.58
	301190 C-DRH Salaires personnel temporaire	13'173.00	9'000.00	4'173.00-
3106130	Fête de la musique	422'334.50	358'213.95	64'120.55-
	301180 C-DRH Salaires fonctionnaires	193'100.10	187'213.95	5'886.15-
	301190 C-DRH Salaires personnel temporaire	229'234.40	171'000.00	58'234.40-
3106610	Fonds municipal d'arts contemporain	438'265.30	391'255.21	47'010.09-
	301180 C-DRH Salaires fonctionnaires	399'888.25	336'255.21	63'633.04-
	301190 C-DRH Salaires personnel temporaire	38'377.05	55'000.00	16'622.95
3110	Grand-Théâtre	9'844'089.15	10'270'173.79	426'084.64
3110000	Grand-Théâtre	9'844'089.15	10'270'173.79	426'084.64
	301180 C-DRH Salaires fonctionnaires	9'647'617.25	10'270'173.79	622'556.54
	301190 C-DRH Salaires personnel temporaire	196'471.90		196'471.90-
32	Domaine des musées	37'108'402.60	37'460'447.59	352'044.99
3201	Conservatoire et jardin botaniques	8'996'777.30	8'889'393.84	107'383.46-
3201000	Conservatoire et jardin botaniques	8'996'777.30	8'889'393.84	107'383.46-
	301180 C-DRH Salaires fonctionnaires	8'561'571.60	8'657'393.84	95'822.24
	301190 C-DRH Salaires personnel temporaire	435'205.70	232'000.00	203'205.70-
3202	Musée d'art et d'histoire	14'788'382.65	15'106'073.08	317'690.43
3202000	Dir. du Musée d'art et d'histoire	11'098'616.55	11'326'337.61	227'721.06
	301180 C-DRH Salaires fonctionnaires	10'672'265.15	11'271'337.61	599'072.46
	301190 C-DRH Salaires personnel temporaire	426'351.40	55'000.00	371'351.40-
3202010	Bibliothèque d'art et d'archéologie	1'516'592.35	1'618'115.72	101'523.37
	301180 C-DRH Salaires fonctionnaires	1'483'344.85	1'592'115.72	108'770.87
	301190 C-DRH Salaires personnel temporaire	33'247.50	26'000.00	7'247.50-
3202020	Cabinet des estampes	584'894.80	499'495.00	85'399.80-
	301180 C-DRH Salaires fonctionnaires	497'481.40	499'495.00	2'013.60
	301190 C-DRH Salaires personnel temporaire	87'413.40		87'413.40-
3202030	Centre d'iconographie	488'789.00	497'247.67	8'458.67
	301180 C-DRH Salaires fonctionnaires	488'789.00	497'247.67	8'458.67
3202040	Maison Tavel	289'321.75	358'075.86	68'754.11

Z_55C	COMPETENT SRH	Comptes 2007	Budget 2007	Ecart cumulé
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	289'321.75	358'075.86	68'754.11
3202050	Musée de l'Ariana	485'862.15	412'211.82	73'650.33-
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	410'434.20	412'211.82	1'777.62
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	75'427.95		75'427.95-
3202070	Musée de l'horlogerie	324'306.05	394'589.40	70'283.35
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	324'306.05	394'589.40	70'283.35
3203	Musée d'ethnographie	3'776'582.95	3'706'627.62	69'955.33-
3203000	Musée d'ethnographie	3'776'582.95	3'706'627.62	69'955.33-
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	3'168'803.10	3'506'627.62	337'824.52
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	607'779.85	200'000.00	407'779.85-
3204	Muséum d'histoire naturelle	9'546'659.70	9'758'353.05	211'693.35
3204000	Muséum d'histoire naturelle	8'912'550.30	9'115'069.27	202'518.97
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	8'668'040.75	8'905'069.27	237'028.52
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	244'509.55	210'000.00	34'509.55-
3204010	Musée d'histoire des sciences	634'109.40	643'283.78	9'174.38
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	634'109.40	643'283.78	9'174.38
33	Domaine des bibliothèques	17'264'552.35	16'323'825.67	940'726.68-
3301	Dir. bibliothèques et discothèque	10'436'089.15	9'780'768.03	655'321.12-
3301000	Dir. bibliothèques et discothèque	10'436'089.15	9'780'768.03	655'321.12-
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	9'445'739.00	9'658'548.03	212'809.03
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	990'350.15	122'220.00	868'130.15-
3302	Bibliothèque publique et universitaire	6'828'463.20	6'543'057.64	285'405.56-
3302000	Bibliothèque de Genève	6'138'698.05	5'872'019.27	266'678.78-
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	5'720'748.45	5'790'019.27	69'270.82
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	417'949.60	82'000.00	335'949.60-
3302010	Musée Voltaire	316'075.50	322'707.04	6'631.54
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	282'431.50	298'707.04	16'275.54
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	33'644.00	24'000.00	9'644.00-
3302020	Bibliothèque musicale	373'689.65	348'331.33	25'358.32-
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	351'803.20	346'331.33	5'471.87-
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	21'886.45	2'000.00	19'886.45-

DIR-DC : CR07 - Balance des différentes opérations

	CR07	BU07	Ecart	Cumul	Commentaires
Décompte O.Sow					
311210 Achats d'oeuvres d'art et collections	238'933.35		-238'933.35 E	-238'933.35	=> Commande CA : sculpture en bronze
365000 Subventions accordées institutions privé	419'920.55	706'140	286'219.45 E	47'286.10	=> Economie sur les subventions ponctuelles
469090 Subventions par des tiers (SECSA)	-99'500.00		99'500.00 E	146'786.10	=> Financement SECSA
Charges					
3001 Direction de la culture	3'900'282.30	3'534'114	-366'168.30		
310 Fourniture de bureau	71'738.12	98'093	26'354.88 E	26'354.88	=> Meilleure gestion des imprimés s/projets
318 Honoraires et prestations de service	361'298.71	260'150	-101'148.71 E	-74'793.83	=> Proget trans. BGE & Gaza
365500 C-CGE Subv. acc. institu. privé-gratuité	309'391.40		-309'391.40 E	-384'185.23	=> Salaires chômeurs API
Compensation autres comptes			18'016.93	-366'168.30	
Revenus					
3001 Direction de la culture	206'912.85	75'000	131'912.85		
427150 Loyers PA	87'000.00	60'000	27'000.00 E		=> Revenus Ariana
434 Autres redevances d'utilisation & prest.serv.	505.85	15'000	-14'494.15		
436 Dédommagement de tiers	19'907.00		19'907.00		=> Rbt perte sal. acc./mob.
469090 Subventions par des tiers (SECSA)	99'500.00		99'500.00 E		=> Financement SECSA
Résultat global	3'693'369.45	3'459'114	-234'255.45		=> Dépassement global essentiellement dû à la gratuité



Culture

Fortement marquée par le rayonnement international de Genève, l'évolution particulière de ce bassin de vie a fait de l'agglomération un véritable « carrefour humain », lieu de croisement d'une population cosmopolite, rassemblant, au sein d'un même espace francophone, près de 120 nationalités différentes. Ces éléments spécifiques se retrouvent dans la vitalité du tissu associatif, des acteurs culturels et sociaux- culturels, dans la diversité et la richesse des échanges et pratiques culturelles. Ils contribuent ainsi à la construction quotidienne de l'agglomération franco-valdo-genevoise, dépassant les frontières et les limites administratives.

A l'échelle de l'agglomération, la politique de coopération culturelle vise donc plusieurs objectifs, eux-mêmes déclinés en stratégies de mise en œuvre et en actions.

Objectifs

Construire une stratégie commune de développement culturel pour :

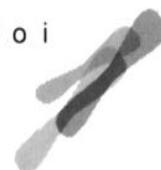
- Promouvoir la culture comme vecteur d'identité partagée et de rayonnement.
- Promouvoir l'offre et l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants.
- Aboutir à une politique culturelle coordonnée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Stratégies

- Mettre en réseau l'offre culturelle, promouvoir sa richesse et sa diversité
- Engager une réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants, existants et futurs, de l'agglomération franco-valdo-genevoise.
- Initier un événement fédérateur d'agglomération : donner une dimension et un intérêt d'agglomération au projet d'envergure internationale, initié par la Ville de Genève, « 2012 Rousseau pour tous

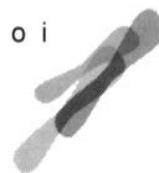
Actions

- Créer un Atlas Culturel Transfrontalier (n°90)
- Engager une réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants, existants et futurs, de l'agglomération franco-valdo-genevoise (n°91)
- Evénement fédérateur d'agglomération : « 2012 Rousseau pour tous » (n°92)



Atlas culturel transfrontalier		90 toute l'agglomération
Projets clés	Site internet, promotion du site	
Coûts	Coût et financement à déterminer	

Nature de l'action Objectifs	<p>Nature de l'action</p> <p>Développer, mettre en place et assurer la pérennité d'un « atlas » recensant l'ensemble des infrastructures, des institutions et des principaux acteurs culturels de l'agglomération.</p> <p>Dans sa version complète, l'atlas aura la forme d'un site internet permettant une recherche (navigation) par position géographique (sur carte), par thème, par types d'utilisateurs.</p> <p>Il répertoriera, les pratiques professionnelles et leurs publics, les projets pour amateurs, les diverses instances de formation, les centres d'information et de billetteries. Il précisera les adresses et les moyens d'accès, les mesures prises en faveur de certaines catégories de la population (jeunes, personnes âgées, handicapés).</p> <p>Des informations écrites et iconographiques, ainsi que des liens directs sur les sites internet respectifs et les agendas culturels, compléteront les indications de base.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en évidence la richesse et la diversité d'une offre culturelle de l'agglomération – pour la population résidente, pour les hôtes provisoires (notamment les touristes), pour les artistes et acteurs culturels, pour les décideurs politiques. ▪ En obtenir une vision exhaustive, afin notamment de faciliter les choix d'implantation de nouveaux équipements éventuels, de coordonner les budgets publics de soutien aux institutions et aux indépendants, de limiter les doublons, les cumuls d'événements entrant en concurrence aux mêmes dates, etc. ▪ Faciliter la mise en réseaux des institutions et des projets ponctuels oeuvrant dans des domaines complémentaires.
Porteurs de l'action	Groupe de travail « Pratiques culturelles », représentants les services culturels des communes, communautés de communes, cantons et départements
Modalité de mise en œuvre et méthodologie	<p>Modalité de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un sous-groupe de travail spécifique pour élaboration d'un cahier des charges précisant les critères des informations à rassembler et le plan général du site ▪ Validation par les instances supérieures du projet d'agglomération ▪ Collecte des informations par les services culturels des entités concernées ▪ Elaboration du site et mise en ligne restreinte ▪ Validation
Calendrier	<p>Calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2007 : validation par les autorités compétentes ; ▪ 2007-2008 : Collecte des informations, élaboration de l'architecture du site et de sa charte graphique ▪ 2008-2009 : Mise en ligne du site ; promotion du site
Coût et Financement	Financement Intégré aux budgets annuels ordinaires des collectivités publiques concernées. Demeure à déterminer le financement de la construction du site si elle n'est prise en charge



	par l'un des partenaires, ainsi que celui d'un poste à temps partiel pour assurer la mise à jours de l'Atlas
Modalités d'évaluation	Le groupe de travail "pratiques culturelles" établira une liste de critères d'évaluation et déterminera une méthode et un calendrier pour évaluer, à périodes à définir, la pertinence de l'Atlas, la validation de sa mise à jour, voire l'introduction de nouveaux critères de navigation.

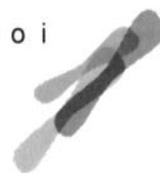
Atlas Culturel Transfrontalier						N°90
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	k€				
Définition du contenu	nd			2007- 2008	nd	CRFG, Groupe de Travail
Collecte des données, élaboration de l'architecture et de sa charte graphique	17,7	30		2007- 2008	nd	CRFG, Groupe de Travail
Mise en ligne du site, promotion du site	11,7	20		2008-2009	nd	CRFG, Groupe de Travail

Remarques	
------------------	--



Réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants de l'agglomération franco-valdo-genevoise		91 toute l'agglomération
Projets clés		
Coûts	<p>Financement de cette action par les ressources internes à chaque membre (participation du personnel au groupe de travail).</p> <p>Financement de l'étude sur les besoins du territoire en matière d'équipements structurants : à déterminer.</p>	

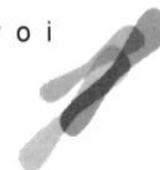
<p>Diagnostic et constat</p> <p>Nature de l'action</p> <p>Objectifs</p> <p>Méthodologie</p>	<p>Diagnostic et constat</p> <p>Le territoire franco-valdo-genevois constitue un territoire riche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ historiquement (de par son patrimoine, sa multiculturalité) avec une aptitude à se renouveler par le biais d'une création contemporaine foisonnante, ▪ en terme de structures et acteurs culturels avec un souhait de développer le travail partenarial, ▪ d'une volonté politique marquée d'encourager le travail en réseau sur l'ensemble du territoire. <p>Néanmoins, ce territoire souffre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'une insuffisance d'équipements dans certains domaines (danse, locaux de répétition ...), ▪ d'une forte concentration de structures en zone urbaine (Ville et partiellement Canton de Genève), d'un manque dans d'autres territoires (Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, certaines communes genevoises), ▪ de difficultés à trouver des lieux d'implantation pertinents pour des équipements structurants, ▪ d'absence de portage conjoint de projets rayonnants. <p>Nature de l'action</p> <p>Réfléchir à l'avenir des équipements culturels structurants, existants et futurs, de l'agglomération franco-valdo-genevoise.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les échanges culturels transfrontaliers, ▪ Aboutir à une meilleure adéquation entre les besoins et les projets, ▪ Définir des projets structurants à une échelle pertinente, celle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, en synergie transversale avec le groupe urbanisation-mobilité du projet d'agglomération, ▪ Donner plus de poids à des projets structurants auprès des habitants du territoire, des institutionnels extérieurs (DRAC, Confédération ...) et auprès des partenaires privés (sponsors, mécènes) par un soutien de l'ensemble des membres de l'agglomération, ▪ Mettre en oeuvre un accompagnement performant des porteurs de projets aboutissant à des conventions pluri-partenariales. <p>Méthodologie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un état des lieux des équipements structurants existants dans l'agglomération franco-valdo-genevoise est indispensable (atlas transfrontalier – action culture n°1). ▪ Parallèlement, nécessité d'identifier l'ensemble des besoins en équipements structurants (création ou développement de structures existantes). Possibilité de mettre en oeuvre une
---	---



	<p>étude.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A partir de ces éléments, proposition auprès de la Commission Culture de projets d'équipements structurants à soutenir, formulation de propositions de lieux d'implantation et accompagnement des projets. ▪ Réflexion transversale avec l'approche spatiale du projet d'agglomération franco-valdo-genevoises. ▪ Collaboration avec le groupe de concertation culturelle (Etat et communes genevoises).
Porteurs de l'action	Groupe de travail « Pratiques Culturelles » associant les représentants des Cantons, des communes, intercommunalité, et des équipements structurants existants ou en projets du périmètre du projet d'agglomération.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage de l'action lié au lancement de l'atlas transfrontalier (participation à la rédaction du cahier des charges) : 2007-2008, ▪ Analyse sur les besoins du territoire en matière d'équipements structurants : 2008-2009, ▪ Formulation de propositions et accompagnement des projets d'équipements structurants : 2009-2011.
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un diagnostic précisant les besoins du territoire en matière d'équipements structurants, ▪ Fréquence de réunion du groupe de travail, ▪ Aboutissement des projets soutenus par le groupe de travail.

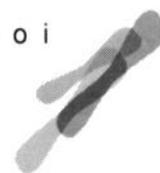
Réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants de l'agglomération franco-valdo-genevoise						N°91
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Analyse des besoins	nd		1	2008-2009	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupes de Travail sur les Pratiques Culturelles – Projet d'agglomération
Formulation de propositions	nd		1	2009-2011	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupes de Travail sur les Pratiques Culturelles – Projet d'agglomération

Remarques	
------------------	--



« Événement fédérateur d'agglomération : 2012 Rousseau pour tous »		92 toute l'agglomération
Projets clés	Evènement, Etude Itinéraire Rousseau	
Coûts	76, 4 KCHF 120 K€ Financement à déterminer	

Nature de l'action Objectifs Résultats attendus	<p>Nature de l'action</p> <p>Donner une dimension et un intérêt d'agglomération à un projet culturel afin de fédérer les acteurs et le public franco-valdo-genevois.</p> <p>Saisir l'opportunité du projet d'envergure internationale, régional et local prévu en 2012 et initié par la Ville de Genève en collaboration avec de nombreux partenaires pour commémorer le tricentenaire de la naissance de Rousseau. Cette commémoration souhaite rassembler la population autour de la personne de Rousseau et des domaines qu'il a traités (musique, arts du spectacle, patrimoine culturel, arts plastiques et visuels, littérature, livre, traduction, philosophie, pédagogie). Les projets appelés à contribuer à cette mise en valeur de Rousseau et des Lumières peuvent prendre la forme d'expositions, de publications, d'opéra, de conférences, d'animations, de banquets républicains, de films, de colloques, de concours, de conférences, de jeux, de lectures, de promenades, de pièces de théâtre, de visites, de cycle de cinéma, de fête populaire.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Donner une véritable dimension culturelle à l'agglomération en mettant en cohérence et en amplifiant des événements déjà existants ou prévus. ▪ Mettre en synergie des acteurs et des moyens (humains et financiers). ▪ Approfondir les coopérations en matière culturelle et artistique. <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La participation d'un certain nombre de communes du projet d'agglomération en 2012 au projet 2012 Rousseau pour tous en organisant des événements et l'intégration de ces événements au programme des festivités, voire l'édition d'un programme spécifique des événements proposés dans ce territoire par les collectivités publiques pour célébrer Rousseau. ▪ Avant 2012, l'organisation de projets culturels en partenariats par certaines communes, voire la reprise et l'adaptation par les communes intéressées de projets culturels qui se dérouleront à Genève à partir de fin 2007 (exposition, conférences, lectures, etc...) ▪ La réalisation dans le cadre du projet de Métropolisation d'un itinéraire Rousseau intégrant les trois ères géographiques (sillon alpin, région urbaine de Lyon et territoire du projet d'agglomération).
Porteurs de l'action	<p>Porteurs de l'action</p> <p>Le CRFG, commission Culture, éducation et sports, les communes et les structures de l'agglomération organisatrices et porteurs (es) d'événements, en étroite relation avec comité d'organisation et les commissions Evénements et Relations Internationales de Rousseau 2012.</p> <p>L'instruction des projets transfrontaliers sera effectuée par les groupes de travail thématiques concernés du CRFG, après avis de la commission Evénements Rousseau 2012.</p>
Méthodologie et calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ appel public à projets destinés à se dérouler à Genève lancé début avril 2007, ▪ projets à remettre d'ici au 31 mars 2008, résultats dès le 15 septembre 2008 ▪ présentation du projet de la Ville de Genève par les chefs de projet au cours de la séance du 22 novembre 2007 de la commission éducation, culture et sports du CRFG en lien avec la



	<p>CES du CRFG/CDL,</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 séances de présentation du projet de la Ville de Genève par les chefs de projet en octobre 2008 aux communes et structures organisatrices ou porteuses d'événements au sein de l'agglomération et des entités du CRFG afin de les inviter à participer à cette commémoration et à établir des projets en partenariats sur le territoire de l'agglomération. possibilité d'établir des partenariats jusqu'à fin 2010 2011 finalisation du programme, puis édition 2012 événements à l'échelle du territoire de l'agglomération
Coûts et Financements	<ul style="list-style-type: none"> Les chefs de projet Rousseau 2012 assurent la communication initiale du projet (appel à projets transfrontaliers, préparation de l'évènement 2007-2008). Chaque événement devra être financé par son (ses) porteur(s). Une réflexion sera engagée au sein de la commission Culture, éducation et sport sur la pertinence que les entités membres du CRFG effectuent sur leurs budgets respectifs une réserve financière destinée au soutien des projets transfrontaliers retenus dans le cadre de Rousseau 2012.
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Commission Culture, éducation et sports du CRFG. Groupe de travail « pratiques culturelles ». Commissions de la structure du projet
Partenaires associés à l'action	<ul style="list-style-type: none"> Grand nombre de partenaires déjà sollicités à l'échelle internationale, régionale et locale par la Ville de Genève : institutions culturelles du Département des affaires culturelles de la Ville de Genève, Grand Théâtre de Genève, Département de l'instruction publique du Canton de Genève, Université de Genève, Genève Tourisme, Drac Rhône-Alpes, Ville d'Annemasse, Organisation internationale de la Francophonie, Unesco, Villes et communes dans lesquelles Rousseau a vécu (Paris, Venise, Montmorency, Neuchâtel, Môtiers-Travers, Lausanne, Chambéry, Annecy, etc.) Société Jean-Jacques Rousseau, Fondation de l'Espace Rousseau, Comité européen Jean-Jacques Rousseau. Cf site internet : www.rousseau2012.ch. Le groupe de travail Enseignement primaire et secondaire du CRFG/CdL pourra également être associé dans le but de mobiliser les écoles au travers de cet évènement.

Evénement fédérateur d'agglomération « 2012 Rousseau pour tous »						N°92
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Fonds spécial	58,8	100'	3	2008-2012	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupe de Travail sur Pratiques Culturelles
1 ^{er} projet d'étude pour la réalisation d'un itinéraire Rousseau	17,6	30	1	2008-2009	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupe de Travail sur les Pratiques Culturelles
TOTAL	76,4	130				

Remarques	
------------------	--